

Problème sur le bulletin de notes M2

Par **Camille56**, le **23/07/2024** à **18:03**

Bonjour,

Je me permet de venir vers vous en raison d'une inquiétude qui me poursuit depuis quelques jours.

J'ai récemment revu un ancien camarade de promo de M2 avec qui j'ai comparé mes notes obtenues. J'ai alors constaté un soucis sur mon bulletin de note M2: une des matières est présentée comme "non-disponible" et les ects associés sont "AJ" (ajournés). Par conséquent, je ne valide que 56 ects sur les 60 nécessaires. Je n'avais pourtant pas raté d'examen (et je ne m'étais jamais souciée de ça ayant obtenu la mention très bien). Mais je sais qu'il y avait eu des problèmes administratifs en raison du Covid (j'étais étudiante en 2019-2020) et d'une direction de master mal organisée.

J'ai pourtant bien reçu mon M2, depuis plusieurs années. Et j'ai un peu peur que cette erreur puisse conduire à une révocation de mon M2. Est-ce possible? Surtout que j'ai depuis obtenu un doctorat et qu'une telle situation pourrait me mettre dans une situation très gênante.

Je vous remercie d'avance,

Camille

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2024** à **20:00**

Bonjour

[quote]

Et j'ai un peu peur que cette erreur puisse conduire à une révocation de mon M2. Est-ce possible?

[/quote]

Je ne vois qui pourrait faire une telle demande.
Personne ne demandera à voir votre bulletin de M2.

Je pense que vous n'avez pas à vous inquiéter.

Par **Camille56**, le **26/07/2024** à **15:27**

Merci pour votre réponse.

Je suis tombée sur cette conversation: <https://www.juristudiant.com/forum/erreur-administrative-consequente-t27670.html>

Si je comprends bien, le bulletin ne peut plus être contesté, et l'administration ne peut plus retirer son erreur.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2024** à **13:05**

Bonjour

Il me semble surtout que vu le temps que s'est écoulé, l'administration ne pourrait plus rien faire.

Et franchement, qui pourrait consulter votre bulletin de note de M2 des années après ?

Il ne faut pas trop vous bouffer la vie avec ça.